

Paris, le 3 juillet 2017

Partenariat entre le barreau de Paris et l'INHESJ : l'exigence de la sécurité et de la justice

Le barreau de Paris et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) ont vendredi 30 juin signé un partenariat entre leurs deux institutions. Celui-ci repose sur le constat commun de l'exigence d'un continuum entre sécurité et justice pour conserver les équilibres nécessaires à notre démocratie.

Pour Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris : *« Ce partenariat témoigne de l'importance qu'attache le barreau aux réflexions conduites par l'Institut sur les politiques publiques relatives à la sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique, en lien avec celles intéressant la Justice ».*

Hélène Cazaux-Charles, Directrice de l'INHESJ, ajoute que ce partenariat *« prolonge ces relations et les institutionnalise, il s'inscrit dans l'évolution de l'institut qui intègre une composante judiciaire accrue depuis 2010. L'évolution de la menace, de son intensité comme de ses formes, sa globalisation, justifie pleinement l'approche globale de la sécurité, marque de la doctrine de l'institut, sans induire un quelconque renoncement par les ministères concernés à leurs prérogatives. »*

Ce partenariat permet :

- à l'INHESJ de renforcer sa mission de formation auprès des membres du Barreau, notamment ceux dont l'activité s'exerce dans les domaines de la sécurité et de bénéficier de l'apport d'une culture professionnelle et d'une expérience du Barreau de Paris dans le cadre de ses programmes de formation et de recherche,
- à l'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS de promouvoir en son sein l'intérêt pour les domaines et les milieux de la sécurité et de faire partager à tous les acteurs de la sécurité, l'expérience du Barreau dans ces domaines, ses réflexions, lors des sessions de formation de l'INHESJ ainsi que dans ses travaux de recherche.

Parmi les actions menées :

L'INHESJ sera attentif à la présence comme Auditeurs, d'un ou plusieurs avocats du Barreau de Paris aux sessions de formation, nationale ou spécialisée en intelligence économique, qu'il organise. Ces formations seront reconnues dans le cadre des dispositions régissant la formation continue des avocats.

L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS se propose de remettre un « prix du Barreau de Paris » à l'un des travaux réalisés par les auditeurs de l'INHESJ au terme de la session nationale, lorsque ce travail présentera un intérêt particulier pour la profession d'avocat et pour l'Ordre des avocats.

A propos du barreau de Paris :

Le barreau de Paris, plus grand barreau d'Europe, regroupe 28 000 avocats sur les 61 000 que compte la profession en France. Riche d'une histoire ancienne de plusieurs siècles, il est présidé par le bâtonnier et la vice-bâtonnière, représentants et porte-paroles des avocats parisiens auprès de la profession et des pouvoirs publics.

Aux côtés du Conseil de l'Ordre composé de 42 avocats élus, le bâtonnier et la vice-bâtonnière de Paris traitent les dossiers concernant la profession d'avocat, son organisation, son avenir, mais aussi la justice et son administration, la sauvegarde des droits de l'homme et le respect des libertés publiques, ou encore l'accès au droit pour tous.

A propos de l'INHESJ :

Lieu de partenariat entre tous les acteurs de la sécurité, issus du secteur public comme du secteur privé, lieu de croisement des cultures professionnelles, l'INHESJ est un établissement public administratif, sous tutelle du Premier ministre. Le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur constituent pour lui les ministères de référence. Ses programmes de formation déclinent et étudient les différentes politiques publiques en matière de sécurité et de justice, comme dans les domaines de l'intelligence et de la sécurité économique, ou encore de la gestion des risques et des crises.

Contacts presse :

Barreau de Paris

Sébastien Rouichi-Gallot

sgallot@avocatparis.org

01 44 32 49 70

INHESJ

Axelle de Fontgalland

axelle.de-fontgalland@inhesj.fr

01 76 64 89 01